

Turquie: jugés pour avoir demandé le retour de la paix dans le Sud-Est

PAR NICOLAS CHEVIRON
ARTICLE PUBLIÉ LE MERCREDI 6 DÉCEMBRE 2017



Olcay Kunal s'exprime devant le palais de justice d'Istanbul, mardi 5 décembre 2017, avant le début des audiences. © Reuters

La justice turque a commencé mardi à juger 1 128 universitaires accusés de « propagande terroriste » parce qu'ils avaient signé, en janvier 2016, une pétition demandant l'arrêt des opérations militaires au cœur des villes kurdes du sud-est de la Turquie. Ils encourent jusqu'à sept ans et demi de prison.

Istanbul (Turquie), de notre correspondant.- Olcay Kunal n'imaginait pas qu'il finirait sur le banc des accusés d'une cour d'assises quand, en janvier 2016, il a apposé son paraphe sur une pétition demandant le retour de la paix dans les zones de peuplement kurde du sud-est de la Turquie. Depuis l'automne, les combats avaient repris entre les forces de sécurité turques et la rébellion du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), après deux ans et demi de trêve et de recherche d'une paix négociée. Des nouvelles alarmantes arrivaient de la région, théâtre d'affrontements urbains sans précédent dans l'histoire du conflit kurde.

Des villes entières étaient sous état de siège. Leurs populations étaient privées d'alimentation, de soins, menacées dans leurs mouvements par les tirs de snipers. L'armée avait engagé les grands moyens : artillerie, chars, hélicoptères de combat. C'est dans ce contexte de dévastation – au total, plus de 2 300 personnes, dont au moins 360 civils, **ont péri dans ces combats** – que le professeur de français de l'université franco-turque de Galatasaray a rejoint le groupe des Universitaires pour la paix, uni par un même mot d'ordre : « *Nous ne serons pas complices de ce crime.* »

Près de deux ans plus tard, l'enseignant, également traducteur en turc des *Aventures d'Astérix le Gaulois* et d'ouvrages du sociologue Alain Touraine, était mardi le premier signataire à comparaître devant la 35^e chambre criminelle d'Istanbul. Accusé de « propagande pour une organisation terroriste par voie de presse », il encourt jusqu'à sept ans et demi de prison (article 7/2 de la loi antiterroriste), à l'instar des 1 127 autres signataires initiaux de la pétition.

Le parquet considère en effet ce texte comme une réponse à l'appel d'un cadre du PKK, Bese Hozat, qui avait enjoint, le 22 décembre 2015, « *tous les Kurdes du Kurdistan et de Turquie ainsi que leurs amis et tous les milieux démocratiques à soutenir la résistance au Kurdistan en se soulevant* ».

Si l'acte d'accusation ne donne pas de preuve concrète du lien pouvant exister entre cette injonction pour le moins vague et la pétition, il estime que les accusés ont « *répandu des informations fausses, sans bases et malveillantes* » qui donnaient « *une mauvaise représentation des mesures prises par le gouvernement et l'armée dans le but de protéger l'intégrité territoriale du pays* ». Il leur reproche également d'avoir « *fait la promotion des méthodes [du PKK] : la coercition, la violence et les menaces* ».

Autant d'accusations qui paraissent absurdes aux yeux d'Olcay. « *Le texte que nous avons signé était une demande de paix, c'était une critique mesurée de l'action étatique. En aucun cas il n'aurait dû donner lieu à l'ouverture d'un procès* », commente l'enseignant, accueilli à la sortie de la salle d'audience par les ovations de centaines de confrères et d'étudiants venus le soutenir. « *Ce procès va à*

L'encontre du droit, de la loi et de la Constitution. C'est la politique du gouvernement : faire peur aux gens, à commencer par les universitaires. »



Olçay Kunal s'exprime devant le palais de justice d'Istanbul, mardi 5 décembre 2017, avant le début des audiences. © Reuters

La comparution d'Olçay a duré moins de 30 minutes. Et pour cause : à sa suite, neuf autres accusés – quatre de l'université d'Istanbul et cinq de celle de Galatasaray – attendaient leur tour pour faire connaissance avec les juges. Innovation procédurale, les autorités judiciaires ont en effet choisi de juger individuellement chaque signataire, au rythme d'une dizaine par jour. Environ 150 d'entre eux ont déjà été convoqués, qui remplissent le carnet de bal du tribunal de Caglayan, à Istanbul, jusqu'au mois d'avril. L'objectif de la manœuvre est transparent : gêner les manifestations collectives de solidarité aux enseignants et un suivi exhaustif des procédures par la presse.

Mais pour cette première journée d'audience, les amis des universitaires sont venus en masse scander devant le tribunal les trois mots « *Paix, Justice, Liberté* ». Parmi eux, Feray Aytekin Aydoğan, la présidente du syndicat d'enseignants Egitim-Sen, dont sont issus nombre de signataires, souligne que le procès constitue « *le dernier maillon d'un lynchage politique* » commencé dès la publication de la pétition.

Parmi les 1 128 signataires, 467 ont été contraints de quitter leur université, soit dans le cadre d'une exclusion (380) décrétée par le gouvernement, qui laisse sa victime sans possibilité de travail ou de d'exil à l'étranger, soit par licenciement, départ forcé à la retraite ou démission. La plupart des universitaires qui n'ont pas été chassés sont sous le coup de procédures disciplinaires (505). Quelque 112 d'entre eux sont en instance d'expulsion, et 108 ont été suspendus.

La syndicaliste rappelle la violence avec laquelle les intellectuels ont été pris à partie. « *Du président (...) aux médias, les réactions de haine et les menaces se sont déversées contre les universitaires signataires. Un chef mafieux connu pour ses accointances avec le gouvernement [Sedat Peker – ndlr] les a menacés en disant : "Nous allons faire couler à flots votre sang et nous allons nous doucher dans ce sang versé"* », se souvient Feray, qui voit dans ce déchaînement un message adressé par les autorités à la société : « *Désormais, il ne sera plus possible sur ce territoire d'exercer son droit à la liberté de pensée et d'expression.* »

« Soutien de la France à l'université »

L'ambassadeur de France en Turquie, Charles Fries, a lui aussi assisté aux audiences mardi dans un geste de soutien aux universitaires poursuivis, parmi lesquels figurent 25 enseignants de l'université de Galatasaray, le navire-amiral de la coopération académique franco-turque depuis sa fondation, en 1992. « *Je suis présent ici pour rappeler l'importance de la liberté académique, mais aussi pour marquer notre soutien au projet de Galatasaray*, a déclaré l'ambassadeur à Mediapart. *Ma présence ici sert à témoigner le soutien de la France à l'université et à ses enseignants.* »

Dans son point de presse quotidien, le porte-parole adjoint du ministère français des affaires étrangères a exprimé la « *préoccupation* » des autorités françaises après l'ouverture des procès. « *La France appelle la Turquie à respecter ses engagements européens et internationaux en matière de droits de l'homme et de libertés fondamentales*, a-t-il-affirmé. *Le respect du droit à un procès équitable et la promotion d'une société civile active et pluraliste sont des composantes essentielles de toute démocratie.* »

Venus d'Allemagne, d'Espagne, du Danemark, de France et du Royaume-Uni, des universitaires européens ont manifesté leur solidarité avec les accusés et discuté des meilleurs moyens de soutenir leurs confrères turcs. Envoyé à Istanbul par le Comité syndical européen de l'éducation (ETUCE), qui représente 11 millions d'enseignants de 50 pays du continent, Mike Jennings souligne les enjeux du

combat qui se joue en Turquie : « Sans liberté académique il n'y a pas d'université. Du point de vue syndical, leur combat est notre combat. J'encourage les universités à voir que si un pays peut oblitérer les fondations de l'université et de la vie académique, ce n'est qu'une question de temps avant que d'autres pays fassent la même chose. »

Le syndicaliste se montre réservé sur l'idée d'organiser un **boycott de la coopération académique** avec les universités turques dont la direction a participé à la traque des signataires – une mesure préconisée par certains intellectuels turcs. « C'est une question très épineuse pour les universités parce que, dans notre nature, nous cherchons à être aussi inclusifs que possible. Dans certaines circonstances, un boycott peut être approprié, dans d'autres il peut contribuer à la suppression de la liberté d'expression d'une autre manière », commente-t-il.

Un des dix accusés convoqués mardi marque la même hésitation. « Je ne pense pas que le boycott soit une bonne solution. D'une part, cela n'aura aucun effet sur le gouvernement. Et puis, cela peut causer du tort aux étudiants. On peut y penser, mais plutôt comme un instrument de dernier recours », évalue le scientifique, qui préfère ne pas être nommé.

Douglas Chalmers, émissaire de l'University & College Union (UCU) britannique, évoque d'autres pistes. « Notre syndicat plaide pour une aide politique et financière renforcée pour les chercheurs attaqués en Turquie. Nous avons appelé le gouvernement

britannique à prendre position sur la situation en Turquie et à suspendre les ventes d'armes à ce pays. Nous avons écrit aux recteurs britanniques pour leur demander d'adopter une attitude plus critique à l'égard de leurs homologues turcs qui persistent à persécuter leur personnel », énumère l'universitaire.

Plusieurs universités européennes participent déjà à des programmes d'accueil de scientifiques en danger, en particulier turcs, comme le programme français **PAUSE**.

Les dix premières comparutions, d'ordre plutôt technique, se sont conclues sur le rejet de toutes les demandes de la défense. « Nous avons essayé trois différentes stratégies, coordonnées. Avec certains de nos clients, nous avons demandé la réunion de tous les dossiers en un seul procès, avec d'autres nous avons demandé l'acquittement immédiat, avec les derniers nous avons essayé d'obtenir une requalification de l'accusation et l'application de l'article 301 du code pénal », a indiqué à Mediapart l'avocat de la défense Mehmet Ümit Erdem. L'article 301 réprime le crime de « dénigrement de l'État turc » d'une peine maximale de deux ans de prison.

« On a essayé les trois et la cour a tout rejeté. Les juges sont très déterminés. Ils voulaient finir ces procès dès la deuxième audience. Mais comme nos clients n'ont pas déposé aujourd'hui, il en faudra au moins trois par accusé », a ajouté le juriste. Les prochaines audiences de cette première fournée d'universitaires pour la paix ont été fixées au 12 avril.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.